

Date de dépôt : 18 mars 2008

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur :**

- a) P 1466-B Pétition : La population défend sa police**
- b) P 1518-B Pétition : Pour un vrai poste de police à la
Pallanterie**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la Commission des pétitions du 12 juillet 2005, les pétitions 1466 et 1518 qui ont la teneur suivante :

P 1466

Dès le 15 mars 2004, le poste de police du Bourg-de-Four ne sera plus en mesure de garantir la sécurité du quartier.

Disposant actuellement de 36 agents, le poste de police du Bourg-de-Four ne disposera alors que de 7 agents.

Cette décision est justifiée par la réouverture d'un poste de police à la gare Cornavin !

Cela signifie :

- *Que durant les jours de la semaine, le poste assurera un service minimum et ne sera plus en mesure de répondre aux demandes de la population.*
- *Que la nuit, les fins de semaines et les jours fériés (période de grande affluence en Vieille-Ville) le poste sera fermé.*
- *Un probable déplacement de la criminalité et notamment du trafic de drogue en Vieille-Ville.*
- *Que le relais devrait être assuré, durant ces plages horaires, par les postes de police de Rive et de Carouge sans qu'une augmentation d'effectifs ne leur soit proposée. Ces postes, qui couvrent une grande partie du canton de Genève, sont d'ailleurs déjà saturés.*
- *Une disparition progressive de la police de proximité au profit d'une police d'intervention.*

Pour ces raisons les signataires de cette pétition demandent :

- 1. Le maintien de l'effectif actuel du poste de police du Bourg-de-Four.*
- 2. L'ouverture d'un débat sur le système policier souhaité par les citoyens.*

<i>Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville</i>	<i>Association des intérêts de Champel</i>	<i>Association de la Vieille-Ville</i>	<i>Association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville</i>
---	--	--	---

N.B. :1112 signatures

p/a AHCUV

M. Jean-Dominique Lormand

Case postale 3029, 1211 Genève 3

P 1518

Pour faire face à une augmentation significative des actes de brigandage avec séquestration sur les communes de notre région, ainsi qu'à de nombreux cambriolages, sensibles à l'inquiétude légitime qui en résulte, de nombreux élus municipaux des communes Arve et Lac ont décidé de soumettre cette pétition aux habitants de la région.

Conformément à l'art. 11 de la Constitution genevoise et à la loi sur l'exercice du droit de pétition, les soussignés demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat :

- de maintenir un vrai poste de police à la Pallanterie en renforçant l'effectif qui lui est attribué de manière à assurer sa desserte 24 h sur 24 et à assurer la sécurité des biens et des personnes dans cette partie du territoire cantonal ainsi que la rapidité des interventions policières.*
- d'assurer une visibilité affirmée à la police genevoise dans les villages et hameaux des communes desservies par le poste de la Pallanterie.*

N.B. : 3146 signatures

*M. Christoph Baumann, Conseiller municipal
Chemin des Piérides 4, 1222 Vézenaz*

Ces deux pétitions ont été renvoyées au Conseil d'Etat avec les demandes suivantes :

- de revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt de celle de police d'intervention;*
- dans cet objectif, de maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police dans les quartiers;*
- de maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie;*
- de créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés;*
- d'augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectés à l'ilotage de sorte à obtenir une meilleure présence sur le terrain;*
- de favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat relève que, contrairement aux craintes des signataires de la pétition P 1466, la criminalité, et notamment le trafic de drogue, ne s'est pas déplacée en Vieille-Ville à la suite de la modification des horaires du poste de police du Bourg-de-Four et que l'organisation actuellement en place est apte à répondre aux besoins du quartier en matière de sécurité.

Par ailleurs, on enregistre une baisse sensible des agressions et des cambriolages dans le secteur du poste de police de la Pallanterie, de sorte que sa desserte 24 heures sur 24 (P 1518) ne se justifie pas et ne pourrait être réalisée qu'au détriment des effectifs engagés dans d'autres secteurs, où ils sont plus utiles.

Ces pétitions illustrent le fait qu'une politique de sécurité cohérente ne peut être conduite de manière sectorielle à l'échelon des communes, raison pour laquelle M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département des institutions, a prévu d'aborder avec l'ensemble des communes du canton la problématique de la sécurité à Genève, lors d'une prochaine assemblée de l'Association des communes genevoises (ACG).

Cela étant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux diverses demandes formulées dans le rapport de la commission des pétitions qui lui a été renvoyé :

Revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt de celle de police d'intervention.

La police est active sur deux fronts.

Le premier front est constitué par la police de proximité, au travers des îlotiers, qui sont des gendarmes présents et visibles dans le secteur auquel ils sont affectés et qui consacrent une partie importante de leur temps aux contacts, au dialogue et à la recherche de solutions sur le long terme, en lien avec les intervenants sociaux, les associations de quartier et les autorités communales ou municipales. L'îlotage fait également partie des missions assignées aux agents de sécurité municipaux (ASM), et le développement de leur travail en partenariat avec la police constitue l'un des points forts du projet de loi 10178, déposé par le Conseil d'Etat le 28 novembre dernier, dans le prolongement des Assises de la sécurité publique organisées le 6 février 2007 (RD 675).

Le second front est constitué par police-secours, regroupant les urgences et les réquisitions émanant de la population. Les agents répondent à 70 000 demandes annuelles. Ce nombre est considérable et l'organisation de la police doit impérativement tenir compte de la nécessité de pouvoir répondre aux demandes des citoyens.

Dans cet objectif, maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police dans les quartiers.

La disparition des postes de police n'est pas à l'ordre du jour.

Cela étant, on ne saurait ignorer les attentes de la population reflétées par le Diagnostic local de sécurité 2007 (DLS), dont les résultats viennent d'être rendus publics.

A l'échelle cantonale, le mode d'intervention prioritaire reste police-secours. Pour 48,5% des répondants, c'est le mode d'intervention préféré, alors qu'ils n'étaient que 44,9% à le penser en 2004, date du précédent DLS. Ce type d'intervention est jugé prioritaire essentiellement dans les zones rurales du canton. En Ville de Genève, les avis sont plus partagés et une présence sous forme de patrouilles de police à pied (44,8%) arrive pratiquement à égalité avec police-secours (46,1%). En comparaison, la présence d'un poste de quartier n'a été jugée prioritaire que par 10% des répondants.

Maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie.

Actuellement, il y a deux postes de police ouvert 24/24 heures : les Pâquis pour la rive droite et la brigade de sécurité routière pour la rive gauche, soit un de plus qu'à l'époque des pétitions. Il n'y a donc pas eu une diminution des prestations de la police à ce niveau.

Les autres postes de police offrent des heures d'ouverture adaptées aux besoins de la population. La modification des tranches horaires de certains postes de gendarmerie a permis d'augmenter la présence des gendarmes sur la voie publique, donc leur visibilité.

Créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés.

La libération des gendarmes de tâches administratives chaque fois que cela est possible et l'allègement des procédures sont des préoccupations

constantes de la direction de la police, dont la réalisation fait l'objet d'un suivi au sein de la commission paritaire du corps de police.

Augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectés à l'ilotage de sorte à obtenir une meilleure présence sur le terrain.

Une augmentation de 50 postes de l'effectif de la police a d'ores et déjà été prévue dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat pour l'année 2010.

L'effectif des îlotiers a été augmenté dans le cadre du développement de la police de proximité. Le Conseil d'Etat se réfère à ce sujet aux explications fournies récemment à la commission judiciaire et de police à l'occasion de l'examen de la pétition concernant le maintien des deux îlotiers ethniques dans leur fonction (P 1419-A, rapport déposé le 30 janvier 2008).

Favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.

Le recrutement est en effet d'une importance capitale et la police genevoise ne ménage pas ses efforts auprès des jeunes dans ce domaine, tels que, par exemple, la participation au NJR Music Tour (cf. la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite Q 3618-A, du 10 janvier 2008) et les stages en immersion organisés quatre fois par année. Les actions entreprises en ce domaine sont répertoriées sur le site Internet de la police.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot